



Présents	Mike Poiré / Bourgmestre, Stefano D'Agostino, Isabelle Elsen-Conzemius / Échevins
	Luc Weiler, Mady Weber, Myriam Hansen / Conseillers
	Aender Schroeder / Secrétaire communal
Excusés	Amaro Garcia, Fernando Ferreira / Conseillers

Ouverture de la séance à 10h00

Rapport suivant l'ordre du jour de la séance

En application de la loi modifiée du 24 juin 2020 portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, les conseillers suivants ont donné une procuration de vote :

- Amaro Garcia Gonzalez / Conseiller à Luc Weiler / Conseiller
 - Fernando Ferreira / Conseiller à Mady Bormann-Weber / Conseillère
-

1. Approbation

a. de subsides et cotisations

Le Conseil communal a décidé unanimement d'allouer un subside ou payer une cotisation aux associations / fondations suivantes :

- ALAN - maladies rares	50,00€
- Fondation - Lëtzebuenger Guiden a Scouten	50,00€
- Memoshoah Luxembourg	50,00€
- Amicale vun der Schoul fir Assistenzhonn (ASA)	50,00€
- Amicale du Groupe Cynotechnique	50,00€
- UNICEF - D'Kanner brauchen Hëllef	500,00€
- Aide aux Enfants Handicapés du Grand-Duché	50,00€
- Lëtzebuenger Blannevereenegung (25€) + Canne Blanche (25€)	50,00€
- Kiwanis Children's Fund	500,00€
- Télévie	10'000,00€

b. de plusieurs conventions

- Vu les conventions conclues entre le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Commune de Mertzig et l'association « arcus / am Déngscht vu Kanner, Jugend a Famill » de Luxembourg, concernant la maison relais et la crèche, en date du 05 avril 2018 et vu les avenants signés en date du 17 décembre 2021 relatif à cette convention, le Conseil communal a décidé unanimement d'approuver les avenants tel que présentés.

c. de plusieurs concessions funéraires

Le Conseil communal a décidé unanimement d'accorder au cimetière de Mertzig les concessions pour une durée de 30 ans à :

- Madame Maria Arede MAIA ALVES de Mertzig
- Monsieur Pietro MORALES de Mertzig

d. de titres de recettes

- Le Conseil communal a décidé unanimement d'approuver les titres de recettes de 2021 énumérés ci-après :



Tableau récapitulatif des Titres & Factures 2021



1/410/162000/16004	Subside de d'Etat pour la remise en état de la voirie rurale au lieu-dit « 2 ^e partie Viichterlach » et « Fuesend »	42 012,20 €
1/650/261100/22021	Vente de terrains	500,00 €
2/120/707250/99001	Taxes de chancellerie	162,50 €
2/120/746000/99003	Autres produits d'exploitation / Indemnités d'assurance touchées	3 185,53 €
2/120/748380/22018	Participation des particuliers à l'action – Kannerwonschbam	755,00 €
2/120/748380/22019	Remboursement – TVA	9 090,42 €
2/120/748380/99004	Remboursement divers / Vente	1 163,97 €
2/120/748392/99005	Remboursements Mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	12 101,78 €
2/170/707110/99001	Impôt foncier	82 786,00 €
2/170/707120/99002	Impôt commercial	27 000,00 €
2/170/707130/99003	Taxe sur les résidences secondaires	74,37 €
2/170/707140/99004	Taxe sur les chiens	8 480,00 €
2/170/744560/99006	Fonds de dotation globale des communes	826 983,00 €
2/220/706060/99001	Vente de repas sur roues	8 150,70 €
2/242/748380/99002	Remboursement de frais par Arcus asbl	116 060,51 €
2/320/744611/99003	Loyer concernant la mise à disposition du bâtiment du service d'incendie et de sauvetage communal au CGDIS	38 968,05 €

2/410/702300/99001	Vente de bois	8 070,00 €
2/410/708211/99004	Location de la chasse	17,74 €
2/422/706120/99002	Recettes diverses de travaux de génie civil	14 400,00 €
2/425/744710/99001	Prime d'encouragement écologique pour la production d'énergie électrique	3 141,32 €
2/425/748380/99002	Production d'énergies renouvelables	2 830,99 €
2/441/748380/99001	Vente de cartes « Night Rider »	25,00 €
2/510/705100/99001	Vente de sacs poubelles	136,80 €
2/510/706022/99002	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	50 827,51 €
2/520/706023/99001	Canalisation, épuration des eaux usées	70 591,05 €
2/611/708212/99001	Ancien presbytère	1 600,00 €
2/612/708212/99001	Maison mise à la disposition de l'Office social Nordstad	658,00 €
2/630/702300/99001	Vente d'eau	56 536,60 €
2/630/706021/99002	Eau taxe fixe	21 638,67 €
2/831/708213/99001	Location du centre culturel et des salles de fêtes	1 050,00 €
2/836/706160/99001	Droit d'inscription aux cours de musique	8 920,00 €
2/919/748380/99006	Remboursement divers – Participation financière des parents	4 220,47 €
Total		1 422 138,18 €

- Le Conseil communal a décidé unanimement d'approuver les titres de recettes de 2022 énumérés ci-après :

Tableau récapitulatif des Titres & Factures 2022

1/130/169280/99001	Cautions payées lors de la construction d'immeubles	6000,00 €
1/520/169100/99001	Taxe de raccordement à la canalisation	2 004,21 €
1/630/169100/99001	Taxe de raccordement à la conduite d'eau	1 389,34 €
1/690/169222/99006	Tarif d'infrastructure (logements)	2 064,00 €
2/120/707250/99001	Taxes de chancellerie	362,50 €
2/120/748380/99004	Remboursement divers / Vente	125,00 €
2/170/707120/99002	Impôt commercial	14 000,00 €
2/170/744560/99006	Fonds de dotation globale des communes	906 241,00 €
2/220/706060/99001	Vente de repas sur roues	3 878,04 €
2/510/705100/99001	Vente de sacs poubelles	122,40 €
2/520/706023/99001	Canalisation, épuration des eaux usées	9,05 €
2/611/708212/99001	Ancien presbytère	3 200,00 €
2/611/708212/99002	Ancienne maison communale	1 000,00 €
2/626/706200/99001	Confection des fosses (inhumations, exhumations)	950,00 €
2/630/702300/99001	Vente d'eau	2,88 €
2/630/706021/99002	Eau taxe fixe (location de compteurs)	9,27 €

2/831/708213/99001	Location du centre culturel et des salles de fêtes	150,00 €
Total		941 507,69 €

2. Aménagement communal

a. Approbation du Règlement sur les bâtisses, les voies et les sites (RBVS)

Le Conseil communal a par 5 contre 3 voix d'approuver le Règlement sur les bâtisses, les voies et les sites (RBVS) tel que présenté.

b. Avis sur les réclamations introduites auprès du Ministère de l'intérieur dans le cadre de la refonte du PAG

Le Conseil communal a décidé 6 contre 2 voix de s'aligner à la prise de position du Collège des Bourgmestre et Échevins, telle que présentée.

c. Droit de préemption

Le Conseil communal a décidé unanimement de renoncer au droit de préemption quant au terrain à bâtir, enregistré sous le numéro « 700/5984 », section A de Mertzig, situé à Mertzig, rue de l'École.

d. Création d'une adresse

Le Conseil communal a décidé unanimement de créer une adresse pour ce site agricole, situé sur le chemin vicinal « Rue de Vichten », à savoir « 1 An der Bruch ».

5. Communications

Le Collège des Bourgmestre et Échevins a informé le Conseil sur les projets et dossiers d'actualité ainsi que sur les travaux à court et moyen terme.